

Synthèse

Évaluation du soutien du ministère
de l'Europe et des Affaires étrangères
et de l'Agence française de développement
aux acteurs de l'éducation à la citoyenneté
et à la solidarité internationale (ECSI)



Auteurs

L'évaluation a été réalisée par une équipe EY Consulting – Eval4Change composée des évaluateurs suivants :

- **Christina Castella**, directrice de projet (EY Consulting)
- **Arnaud Laaban**, chef de projet, évaluateur senior expérimenté (Eval4Change)
- **Jérémy None**, manager, évaluateur senior expérimenté (EY Consulting)
- **Romane Gérardin**, évaluatrice senior (EY Consulting)
- **Noémie Do Linh**, consultante senior (Eval4Change)

Remerciements

L'équipe remercie l'ensemble des parties prenantes interrogées pour leur disponibilité et la qualité de leurs contributions, qui ont facilité la conduite de cette mission et l'élaboration de cette évaluation.

Des remerciements particuliers sont adressés aux membres du groupe de référence et au comité technique.

Évaluation commanditée par :

La Délégation pour la société civile, l'engagement citoyen et la jeunesse (DGM/CIV) du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) ;

Le dispositif Initiatives organisations de la société civile (DPA-OSC) de l'Agence française de développement (AFD).

Sous la coordination de :

MINISTÈRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Natasha Butler, Véronique Picard-Barreix et Isaure Lefevre

Pôle de l'évaluation et de la performance, Délégation des programmes et des opérateurs, Direction générale de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international.

AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT

Camille Laporte, Ana Maria Quevedo-Solares et Laura Gelb

Département évaluation et apprentissage, Direction innovation, stratégie et recherche

Groupe de référence de l'évaluation

Présidé par **Laurent Lardeux**, chargé de recherche à l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire.

Le groupe de référence pluraliste rassemblait plusieurs ministères (ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, ministère de la Transition écologique), l'Agence française de développement, des parlementaires (Assemblée nationale et Sénat) et des représentants de la société civile (Solidarité laïque, Engagé.e.s et Déterminé.e.s, CRID, France Volontaires), du monde de la recherche et de la mairie de Rennes, le réseau régional multi-acteurs (RRMA) Bourgogne Franche Comté International, ainsi que des acteurs européens (GENE, Commission européenne). Il s'est réuni trois fois au terme de chacune des trois phases de l'évaluation avec pour rôle d'enrichir et commenter les analyses produites.

Sommaire

1.	LE MANDAT DE L'ÉVALUATION	4
1.1	L'ECSI : une démarche reconnue et pilotée par plusieurs acteurs, sans stratégie formalisée	5
1.2	Le MEAE et L'AFD, principaux financeurs de l'ECSI	7
2.	PRINCIPAUX RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION	9
2.1	Une définition plutôt partagée de l'ECSI, mais des besoins inégalement couverts	9
2.2	Une complémentarité forte entre les interventions du MEAE et de l'AFD, moindre avec les autres contributeurs	11
2.3	Une utilisation des moyens globalement efficiente malgré des difficultés de reporting et d'analyse des résultats et impacts sur les bénéficiaires	14
2.4	Des effets certains sur le secteur de l'ECSI, ses organisations et ses bénéficiaires finaux.....	16
3.	RECOMMANDATIONS	24
3.1	Renforcer le cadre stratégique et de concertation de l'ECSI en cherchant à décloisonner l'écosystème actuel.....	24
3.2	Adapter les dispositifs de soutien du MEAE et de l'AFD pour mieux répondre aux besoins des acteurs et faciliter le passage à l'échelle des actions d'ECSI	25
3.3	Capitaliser les bonnes expériences et adapter les modalités de soutien pour favoriser la participation des publics éloignés de la solidarité/mobilité internationale.....	26
3.4	Renforcer le suivi, évaluation, capitalisation et mesure des effets des actions d'ECSI.....	27
3.5	Accroître la visibilité et la légitimité des acteurs de l'action du MEAE et de l'AFD en matière d'ECSI.....	27
4.	LISTE DES ACRONYMES	28

Chapitre 1

LE MANDAT DE L'ÉVALUATION

Le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) et l'Agence française de développement (AFD) ont commandité une évaluation du soutien accordé par ces institutions aux acteurs de l'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale (ECI) sur la période 2015-2020.

L'ECI est une démarche contribuant à l'appropriation citoyenne des enjeux mondiaux. Elle s'appuie sur un processus pédagogique qui se décline en trois principaux modes d'action : sensibilisation du public, formation du public, plaidoyer et mobilisation citoyenne sur les enjeux de citoyenneté et de solidarité internationale.

Cette évaluation a plusieurs objectifs déclinés autour de 2 axes principaux.

Un axe rétrospectif

- **Réaliser un état des lieux**, à la fois quantitatif et qualitatif, des dispositifs, des types d'actions menées, des acteurs et actrices de l'ECI, permettant d'avoir une vision structurée et exhaustive du secteur.
- **Porter un jugement évaluatif** sur :
 - la pertinence, la cohérence, l'efficacité et l'efficience du cadre stratégique et des instruments de soutien à l'ECI du MEAE et de l'AFD afin de nourrir une réflexion stratégique et opérationnelle sur les dispositifs de financement, leurs modalités ou leurs cibles ;
 - la cohérence, les synergies et les potentiels effets de levier entre les interventions et dispositifs du MEAE et de l'AFD, d'une part, et entre ces actions et celles soutenues par les autres contributeurs français et européens, d'autre part.

Un axe prospectif

- **Sur les moyens directement mobilisés par le MEAE et l'AFD** : formuler des recommandations pour améliorer la pertinence, la cohérence et l'efficacité des actions d'ECI soutenues par le MEAE et l'AFD dans

la perspective d'optimiser les financements que tous deux octroient aux acteurs de l'ECI et de contribuer à la réalisation des objectifs fixés dans les documents de cadrage stratégique.

- **Sur l'articulation des financements du MEAE et de l'AFD avec ceux des autres contributeurs (français et européens)** : dégager des pistes d'action permettant de renforcer les complémentarités et les synergies entre les interventions menées par l'ensemble des contributeurs à l'ECI et nourrir la réflexion pour opérationnaliser la Feuille de route de la France pour l'Agenda 2030.

Les analyses conduites lors de ces travaux ont porté sur le champ de l'ECI tel que défini par le groupe de concertation sur l'ECI impliquant le MEAE et l'AFD¹. La présente évaluation se limite dans ses analyses quantitatives aux données des financements de projet/programmes d'ECI identifiées avec le MEAE et l'AFD. En revanche, pour l'analyse qualitative, l'évaluation prend également en compte les nuances existantes parmi les différentes « éducations à »². Par ailleurs, l'évaluation comprend les « éducations à » au sens large qui dépassent les éducations transversales du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse.

1 Renforcer l'engagement citoyen pour la transition écologique, solidaire et démocratique en France et dans le monde à horizon 2030. Le rôle essentiel de l'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale, groupe de concertation ECI, novembre 2020.

2 Les « éducations à » sont des éducations transversales qui peuvent être comprises comme des démarches contribuant à l'appropriation citoyenne des enjeux mondiaux, de citoyenneté et de développement durable. Elles incluent entre autres l'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale (ECI), l'éducation à la citoyenneté mondiale (ECM), l'éducation au développement durable (EDD) et l'éducation au développement.



Congrès de l'Union internationale pour la conservation de la nature (IUCN). ©AFD

L'évaluation a été conduite en **3 phases** déployées entre septembre 2021 et juillet 2022 :

- 1** lancement et cadrage ;
- 2** collectes et analyses intermédiaires, incluant deux collectes en région (Bourgogne-France-Comté et Bretagne), des études de cas sur 6 projets, des analyses comparatives avec la Belgique et l'Irlande, le déploiement d'une enquête à destination des organisations bénéficiaires des financements MEAE/AFD ;
- 3** analyses complémentaires et finalisation du rapport, incluant une analyse d'écoute des réseaux sociaux et une systématisation de 22 rapports d'évaluation et études d'impact, ainsi qu'un atelier stratégique de coconstruction des recommandations. Au total, plus de 100 personnes ont été interrogées dans le cadre d'entretiens individuels (à la fois acteurs français et internationaux, dans les sièges et sur le terrain), ainsi qu'une cinquantaine de personnes complémentaires dans le cadre de *focus groups*, d'échanges collectifs et d'observations terrains.

1.1 L'ECSI : UNE DÉMARCHE RECONNUE ET PILOTÉE PAR PLUSIEURS ACTEURS, SANS STRATÉGIE FORMALISÉE

Le groupe de concertation sur l'ECSI, copiloté par l'AFD, a défini l'ECSI dans son « argumentaire » comme « une démarche dont la finalité est de favoriser la contribution individuelle et collective à la construction d'un monde juste, solidaire et durable. Elle s'appuie sur un processus pédagogique qui se déroule tout au long de la vie³ » (dans la continuité de la définition adoptée en 2015 par la Charte de la plateforme nationale française d'ECSI, EDUCASOL⁴).

Cette démarche active de l'ECSI se décline en trois modes d'actions principaux que sont :

- 1** la sensibilisation du public sur le territoire français (périmètre de l'évaluation) aux enjeux de solidarité internationale, de citoyenneté et de développement durable ;
- 2** l'animation et la formation du public aux thématiques de solidarité internationale ;
- 3** le plaidoyer et la mobilisation citoyenne sur ces thématiques. Le groupe de concertation identifie également un quatrième mode d'action de l'ECSI, interne à cette dernière : la structuration des acteurs de

³ Le rôle essentiel de l'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale, groupe de concertation sur l'ECSI, novembre 2020.

⁴ Plateforme française d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité Internationale qui a rassemblé les associations actrices en ECSI pendant plus de 20 ans. EDUCASOL a été dissoute fin 2019.

l'ECSI. L'ECSI peut ainsi être vue comme un processus composé de trois grandes étapes : faire comprendre, donner l'envie et les moyens d'agir, et agir⁵. Autrefois désignée par « éducation au développement (EAD) », l'ECSI est une composante de la politique d'aide publique au développement (APD) de la France et donc de l'action du MEAE et de son principal opérateur en la matière : l'AFD.

D'autres acteurs, comme le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse (MENJ) et le ministère de la Transition écologique (MTE), mènent des actions « d'éducation à », mais disposent de leur propre référentiel et font usage d'un autre type de vocabulaire. Ils travaillent également avec des acteurs différents. Ces « éducations à » peuvent être des actions « d'éducation au développement durable (EDD) » ou « d'éducation à la citoyenneté », soutenues par des acteurs qui ne sont pas issus du secteur de la solidarité internationale (ex. : destinataires des dispositifs du MENJ, du MTE et de leurs opérateurs)⁶.

Au cours des 20 dernières années, dans un contexte de montée en puissance des organisations de la société civile pour venir en appui ou contribuer à mettre en œuvre la politique d'aide au développement française, et d'évo-

lution de l'agenda international de l'aide (Agenda 2030, Accord de Paris, déclaration de l'Union européenne sur l'éducation à la citoyenneté mondiale), l'ECSI a bénéficié d'une reconnaissance croissante au sein de la politique de coopération au développement de la France. Il n'existe cependant pas de stratégie française pour l'ECSI, celle-ci n'étant évoquée que de manière diffuse dans les principaux documents stratégiques relatifs à la politique de coopération ou à la mise en œuvre des objectifs de développement durable (ODD). L'ECSI figure néanmoins dans plusieurs documents stratégiques : les deux Comités interministériels de la coopération internationale et du développement (CICID) de 2016 et 2018, le Document d'orientation politique relatif au partenariat entre le MEAE et la société civile (2017), ou encore la stratégie « L'AFD partenaire des organisations de la société civile » pour la période 2018-2023. L'engagement pour l'ECSI de la France figure aussi dans sa Feuille de route de la France pour l'Agenda 2030 (2019). Dernièrement, la loi de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales du 4 août 2021 considère l'ECSI comme une démarche contribuant à l'appropriation citoyenne des enjeux mondiaux et réaffirme l'importance du renforcement des partenariats multi-acteurs pour garantir un impact réel sur le terrain.



Stand de sensibilisation TILT! au Festival Solidaires, en juin 2022. © AFD

5 Agir en France pour la solidarité internationale, c'est possible !, guide pratique Étudiants et Développement sur l'ECSI, 2018.

6 Il est intéressant de noter que pour le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, les « éducations à » constituent un terme consacré aux éducations transversales et n'incluent donc pas l'ECSI. Cette évaluation emploie ainsi le terme « d'éducation à » dans un sens plus large que celui employé par le MENJ.

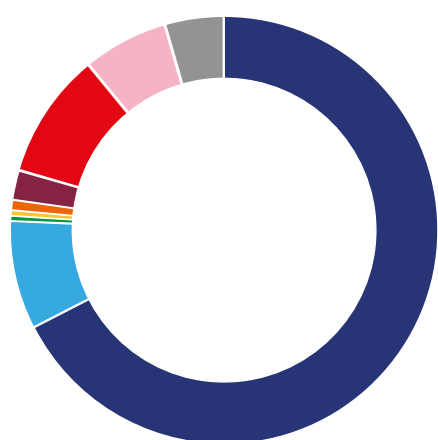
1.2 LE MEAE ET L'AFD, PRINCIPAUX FINANCEURS DE L'ECSI

Avec une moyenne de près de 10 millions d'euros par an de subventions entre 2015 et 2020 et un total de 53 millions d'euros sur cette même période⁷, le MEAE et l'AFD sont de loin les principaux financeurs de l'ECSI. La somme totale allouée à l'ECSI représente moins de 0,1 % de l'APD française sur la période écoulée (base OCDE), mais cette tendance est à la hausse puisque cette part a été multipliée par 2,5 entre 2012 et 2019. L'AFD octroie 77 % des financements de l'ECSI (via des fonds délégués par le MEAE) entre 2015 et 2020. Elle régit le principal « guichet » de financement de l'ECSI avec notamment le dispositif Initiatives organisations de la société civile (DPA-OSC) qui représente à lui seul 67,5 % des financements de l'ECSI sur cette période.

L'AFD dispose également d'autres guichets sur l'ECSI : les dispositifs de Facilité de financement des collectivités territoriales (FICOL) et de comité des partenariats (COPAR) au moyen des volets dédiés à l'ECSI à destination des collectivités territoriales. La Cellule sensibilisation (CMN) de l'AFD est aussi productrice d'ECSI à destination du grand public sur le territoire français.

Le MEAE dispose, quant à lui, d'un guichet à destination des collectivités territoriales, via la Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales (DAECT) grâce à son appel à projets (AAP) Jeunesse, et à destination des organisations de la société civile (OSC), via la Délégation pour la société civile, l'engagement citoyen et la jeunesse (DGM/CIV) grâce aux microprojets, et aux dispositifs de Jeunesse, Solidarité Internationale (JSI), de Ville, Vie, Vacances / Solidarité Internationale (VVVSI)

Répartition des montants financés pour l'ECSI par les dispositifs du MEAE et de l'AFD sur la période 2015-2020, en pourcentage



- 67,46 % AFD-I-OSC
- 8,26 % AFD-CMN
- 0,39 % AFD-FICOL volet ECSI
- 0,42 % AFD-COPAR volet ECSI
- 0,77 % DGM-CIV microprojets
- 2,22 % DGM-CIV et DAECT RRMA
- 9,55 % DGM-CIV-VSI volet ECSI
- 6,46 % DGM-CIV JSI/VVVSI
- 4,47 % DAECT volet AAP Jeunesse AAP

Sources : base de données AFD et MEAE retraitée par les évaluateurs

Montants financés pour l'ECSI par les dispositifs du MEAE et de l'AFD sur la période 2015-2020, en millions d'euros

Montants	
AFD-I-OSC	36
AFD-CMN	4,4
AFD-FICOL volet ECSI	0,2
AFD-COPAR volet ECSI	0,2
DGM-CIV microprojets	0,4
DGM-CIV et DAECT RRMA	1,2
DGM-CIV-VSI volet ECSI	5
DGM-CIV JSI/VVVSI	3,4
DAECT volet AAP Jeunesse AAP	2,4
Total	53,2

7 Base de données transmises par l'AFD et le MEAE et retravaillée par les consultants.

et de volontariat de solidarité internationale (VSI). La DAECT et DGM/CIV financent également les réseaux régionaux multi-acteurs (RRMA). En plus du MEAE et de l'AFD, d'autres acteurs nationaux et territoriaux contribuent également à l'ECSI, bien que dans des proportions plus modestes, et ce :

- **via des financements** : c'est le cas des collectivités territoriales de toutes dimensions (régions, départements, métropoles, communes), même si les contributions à l'ECSI restent encore le fait d'une minorité d'entre elles. À la marge, quelques fondations privées octroient également des financements ponctuels à l'ECSI. Enfin, des dispositifs de soutien à la vie associative peuvent être mobilisés comme le Fonds de développement de la vie associative (FDVA).
- **via des accompagnements ou ressources pédagogiques**, à l'instar du MTE, du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire (MASA) et du MENJ, ou de leurs opérateurs. Le poids financier de ces accompagnements et ressources établi à ce jour n'a pas été étudié dans le cadre de cette évaluation.

Au niveau européen, les principaux dispositifs relèvent du programme de mobilité Erasmus+ à destination des organismes de volontariat, tels que France Volontaires par exemple, ainsi que du programme DEAR, sollicité par un RRMA en France.



Ouverture de la 15e Conférence des Parties (COP) à Nice. © AFD

Chapitre 2

PRINCIPAUX RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION

2.1 UNE DÉFINITION PLUTÔT PARTAGÉE DE L'ECSI, MAIS DES BESOINS INÉGALEMENT COUVERTS

Des orientations en phase avec les priorités du MEAE et de l'AFD mais un cadre non formalisé

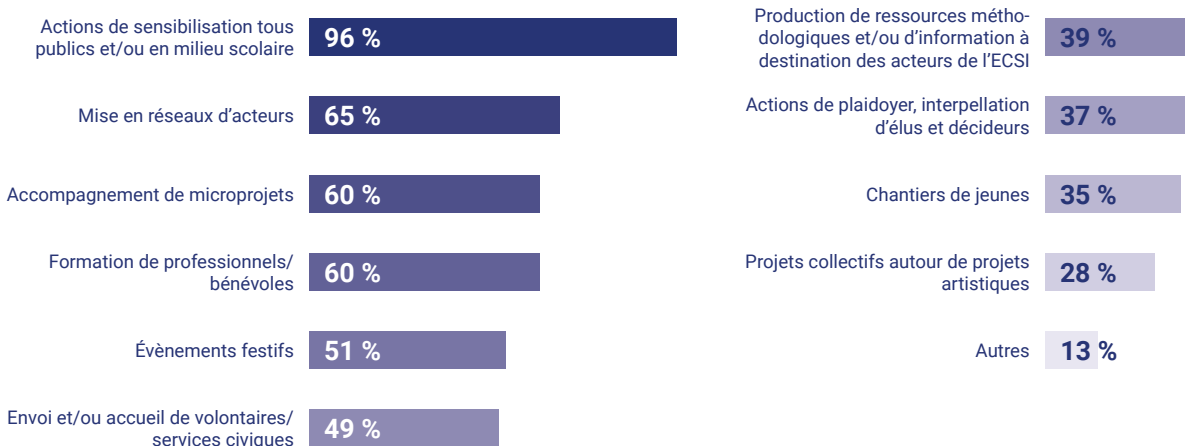
L'ECSI bénéficie d'une vision relativement consensuelle au niveau national au sein des acteurs financés par le MEAE et l'AFD, notamment du fait du travail d'argumentaire mené par le groupe de concertation copiloté par l'AFD en 2019, qui souhaitait asseoir et valoriser l'utilité de l'ECSI. Sur le terrain et au sein d'organisations plus petites disposant de fonds en cascade⁸, l'interprétation peut toutefois diverger et la déclinaison opérationnelle du concept d'ECSI est plus variable. Le concept d'ECSI reste en effet assez récent, et les acteurs locaux ont parfois des difficultés à distinguer les spécificités de l'ECSI, comme l'importance de la dimension internationale et de la notion d'interculturalité, au regard d'autres « éducations à ». Au-delà des acteurs financés par le MEAE

et l'AFD, la notion d'ECSI est moins connue : les acteurs se réfèrent davantage à d'autres notions comme l'éducation au développement durable (EDD) ou l'éducation à la citoyenneté mondiale (ECM), proches de l'ECSI dans leur finalité et leur approche, mais souvent différentes dans les actions menées. Ainsi pour l'éducation à la citoyenneté mondiale, il s'agit d'actions centrées autour du « vivre ensemble » et de la démocratie scolaire.

L'ECSI étant une démarche éducative pouvant s'appliquer de manière transversale à un grand nombre de secteurs, sa traduction en actions donne lieu à une très grande diversité de projets soutenus et d'acteurs impliqués. Toutefois, la plupart des projets prévoient des actions de sensibilisation tous publics et/ou en milieu scolaire d'après l'enquête diffusée dans le cadre de l'évaluation⁹.

Les dispositifs du MEAE permettent une bonne déclinaison opérationnelle du concept d'ECSI du fait de lignes directrices claires et de modalités de candidatures relativement simples. Les dispositifs de l'AFD bénéficient, quant à eux, de retours plus contrastés, selon la nature

Types d'actions menées par les OSC et les collectivités territoriales dans le domaine de l'ECSI (au sens large) – Nombre de réponses avec plusieurs possibles



Source : enquête diffusée dans le cadre de l'évaluation auprès des bénéficiaires

8 Financement d'un programme qui comporte un fonds pour soutenir des microprojets.

9 Une enquête a été diffusée pendant un mois à destination des organisations bénéficiaires des financements MEAE/AFD, à la fois au niveau national, régional et local (OSC et collectivités), ainsi que des membres de la gouvernance des RRMA. En visant ces bénéficiaires, elle a ainsi permis d'obtenir des retours sur les dispositifs Microprojets/DGM/-CIV et AAP Jeunesse du MEAE, dispositifs I-OSC, FICOL et COPAR de l'AFD, ainsi que sur les financements MEAE ou AFD gérés par le FONJEP (ISI, JSI/VVSI, postes FONJEP). Elle a permis de collecter 125 réponses.

des répondants : cadre de réponse jugé clair pour la plupart des OSC, moindre pour les collectivités locales.

Par ailleurs, **les thématiques ciblées par les dispositifs soutenus par le MEAE et l'AFD sont cohérentes avec les stratégies propres à chaque institution**. Pour l'AFD, le ciblage des OSC via des actions de sensibilisation et de structuration de réseau se révèle en lien avec la stratégie OSC et avec la sensibilisation plus large dans le cadre du mandat donné à l'AFD par le CICID. Pour le MEAE, cela se traduit par la formation de volontaires et la communication autour des dispositifs d'engagement des jeunes.

Le ciblage des jeunes est globalement cohérent avec les stratégies « jeunesse » du MEAE et de l'AFD, même si ce soutien ne prend pas suffisamment en compte les besoins spécifiques d'accompagnement de publics plus éloignés de la mobilité ou de l'engagement (manque d'outillage des structures). Enfin, l'innovation, mise en exergue dans la stratégie OSC de l'AFD, apparaît très présente dans les programmes soutenus malgré l'absence actuelle de dispositif spécifiquement dédié à cette thématique.

Au-delà de ces stratégies propres à chacune des institutions, **l'ECSI ne dispose pas d'une stratégie nationale qui lui soit propre**, bien que cela ait été prévu par le CICID de 2016. **Cette absence ne semble toutefois pas pénaliser les acteurs actuels de l'ECSI** dans la conduite de leurs programmes. En revanche, cette « non-reconnaissance » officielle de l'ECSI peut constituer un frein à la mobilisation effective de nouveaux acteurs, que ce soit de nouvelles institutions publiques ou privées, des élus, des acteurs de la solidarité internationale, etc. : d'après l'enquête diffusée dans le cadre de l'évaluation, près de la moitié des répondants déclarent en effet avoir des difficultés à mobiliser leur hiérarchie et/ou les élus pour mettre en œuvre des actions d'ECSI.

Un dialogue inter-acteurs relativement cloisonné

Le dialogue entre les acteurs de l'ECSI s'organise par grandes familles d'acteurs et apparaît relativement cloisonné, à l'exception du groupe de concertation ECSI (toutefois dépourvu de toute vocation programmatique ou de pilotage). Le dialogue entre le MEAE et l'AFD est bon, mais reste le fait d'interactions entre contributeurs

« de même famille ».

En effet, le dialogue s'organise d'une part entre la DAECT côté MEAE et la Division territoires et entreprises (TEE) côté AFD, et d'autre part entre la DGM/CIV côté MEAE et DPA-OSC côté AFD pour les OSC.

Les interactions entre le MEAE/l'AFD et les autres ministères sont plus ténues, même si quelques exceptions sont à noter (entre le MEAE et la Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEVPA) du MENJ, ou entre la Direction de la stratégie et des partenariats de l'AFD et la Direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) du MENJ et une dynamique globale semble s'intensifier.

Une réponse appropriée aux besoins financiers des OSC, mais insuffisante pour les « mésoprojets » et les moyens humains

Les acteurs et actrices de l'ECSI ont des besoins de différentes natures, en premier lieu financiers, mais également méthodologiques (notamment en termes de mesure des effets), d'accompagnement, de ressources humaines et de temps, et de reconnaissance de l'ECSI plus globalement.

Les besoins financiers sont visés en grande partie par le MEAE et l'AFD, qui constituent les principaux contributeurs à l'ECSI. En dehors de ces deux acteurs, les soutiens sont plus faibles : une minorité seulement de collectivités territoriales accordent des financements, et les autres ministères proposent davantage des accompagnements que des financements malgré quelques exceptions notables, par exemple la campagne annuelle de subventions de la Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative du MENJ. **Parmi ces besoins financiers, ceux des OSC apparaissent particulièrement bien ciblés** : ces acteurs bénéficient en effet de 84 % des financements de l'ECSI. Les collectivités territoriales sont soutenues dans une proportion moindre que les acteurs associatifs, et sont notamment désavantagées par le fait qu'elles ne peuvent pas avoir un projet 100 % ECSI. Par ailleurs, les acteurs non associatifs (ex. : établissements scolaires) et les porteurs de mésoprojets souffrent de davantage de difficultés dans l'accès aux financements. En effet, d'après l'analyse des différents financements existants, **l'AFD se situe davantage sur des aides de grande**

envergure, notamment via le dispositif I-OSC, dont le financement peut parfois atteindre 1,5 million d'euros¹⁰, tandis que le MEAE se situe quant à lui exclusivement sur des aides de petite (Initiatives pour la solidarité internationale (ISI), JSI/VVSI) et moyenne envergures (microprojets ECSI). Une certaine complémentarité peut donc être observée en notant toutefois **une absence commune des deux contributeurs sur la strate financière médiane correspondant aux « mésoprojets » pour des montants entre 50 000 à 200 000 euros**.

Alors que la plupart des financements (en cascade) couvrent des activités d'ECSI, **peu financent les moyens humains** des structures « faiseuses » d'ECSI. Cela se révèle problématique quand on sait que les associations d'ECSI sont en grande majorité de petites structures reposant principalement sur du bénévolat non professionnalisé. Ce manque de financement de moyens humains peut révéler des difficultés plus profondes du tissu associatif, notamment un manque structurel de moyens de fonctionnement et une certaine difficulté à se relever de la suppression des emplois aidés en 2017, en premier lieu les très petites structures (1 à 5 salariés).

Enfin, il existe **un besoin de dispositifs « aménagés » pour les nouveaux entrants dans le domaine de l'ECSI** et pour les acteurs travaillant avec de nouveaux publics. Ces derniers éprouvent en effet des difficultés à « entrer » dans le champ de l'ECSI du fait de l'outillage spécifique que cela exige. Par ailleurs, les dispositifs actuels sont relativement inadaptés, car ils ne permettent pas de phases pilotes ou de tests.

2.2 UNE COMPLÉMENTARITÉ FORTE ENTRE LES INTERVENTIONS DU MEAE ET DE L'AFD, MOINDRE AVEC LES AUTRES CONTRIBUTEURS

Une forte complémentarité entre le MEAE et l'AFD, avec une limite : le soutien aux mésoprojets

Une complémentarité forte est constatée en termes

de ciblage d'acteurs entre les soutiens du MEAE (volontariat, collectivités territoriales) et de l'AFD (OSC et collectifs d'OSC) avec des lignes de partage claires :

- **le MEAE soutient surtout les volets ECSI des organismes de volontariat** (dispositifs ISI et JSI/VVSI, volets communication et formation pour les financements à France Volontaires et aux organismes agréés de VSI). Il soutient également **les volets ECSI des actions de coopération décentralisée des collectivités territoriales** (notamment via les appels à projets Jeunesse I à VI de la DAECT¹¹). Le MEAE soutient enfin des microprojets en matière d'ECSI, soit directement par des microprojets financés par la DGM-CIV, soit indirectement via le financement du dispositif ISI. À noter que la DAECT étudie actuellement la possibilité de mettre en œuvre des projets dédiés à l'ECSI dans le cadre d'appels à projets généralistes mobilisant des montants plus importants que l'AAP Jeunesse.
- **l'AFD soutient surtout les OSC nationales et régionales**, soit spécialisées en ECSI, soit porteuses d'un projet d'ECSI, via le dispositif I-OSC. Ce dernier représente 87,2 % des financements ECSI de l'AFD (période 2015-2020). **L'AFD soutient également les collectifs nationaux d'ECSI (FESTISOL¹², RITIMO¹³, etc.) ainsi que des têtes de réseaux dont les programmes intègrent un volet ECSI (ex : FORIM¹⁴)** via la ligne « structuration du milieu associatif » (SMA) de ce même dispositif I-OSC. Enfin, ce dispositif permet également de soutenir des têtes de réseaux d'établissements d'insertion/scolaires (ex : Apprentis d'Auteuil, Ligue de l'enseignement, maison familiale rurale [MFR], etc.) ou de formation. En plus des organisations de la société civile, **l'AFD mène en propre des actions de sensibilisation grand public** en matière d'ECSI (ex : exposition immersive « Nés quelque part »). Le reste des financements ECSI de l'AFD concerne les collectivités territoriales à travers la FICOL (0,4 %), le COPAR (0,4 %).

Le MEAE et l'AFD soutiennent également des cibles communes comme les RRMA, mais pour des fonctions complémentaires, par exemple un programme spéci-

10 L'AFD arrive néanmoins également à se positionner sur de plus petits tickets grâce aux fonds territoriaux (RECITAL, aide entre 500 et 5 000 €) et aux financements en cascade (Coup de pouce, postes FONJEP, Génération Climat, Le PIEED, etc.).

11 À noter que l'AAP Jeunesse est théoriquement ouvert à des projets d'ECSI n'incluant pas nécessairement des mobilités de jeunes et que certains AAP généralistes peuvent inclure de l'ECSI. Certaines actions d'ECSI peuvent donc être valorisées dans les AAP autres que Jeunesse, mais nous ne disposons pas de données, ni de liste précise sur ces projets.

12 Festival des solidarités.

13 Réseau d'information et de documentation pour la solidarité internationale et le développement durable.

14 Forum des organisations de solidarité internationale issues des migrations.



fique d'ECSI avec un volet financements et observatoires côté AFD¹⁵ ou une fonction d'animation territoriale multisectorielle côté MEAE.

Cette complémentarité a ses limites. Ainsi, elle ne facilite pas le soutien à des dynamiques multi-acteurs pourtant assez centrales dans l'ECSI. On pourra noter que l'exemple récent de l'appel à projet « Clés en main » de la DAECT va en ce sens en poursuivant l'objectif de faciliter la participation des collectivités locales à des actions de coopération préparées par des associations. Par exemple, les fonds territoriaux gérés par les RRMA dans le cadre du programme RECITAL soutenu par l'AFD ne peuvent financer des actions portées par des collectivités locales alors que ces dernières peuvent constituer des têtes naturelles de coalitions multi-acteurs.

Une complémentarité variable entre l'action du MEAE et de l'AFD et celle des autres ministères et acteurs

L'ancrage territorial constitue une caractéristique forte et commune des actions d'ECSI. Celles-ci reposent sur des actions de terrain, au plus proche des publics visés, menées par des acteurs territoriaux : associations locales, collectivités territoriales, établissements scolaires, etc.

Par conséquent, la complémentarité dans le milieu de l'ECSI s'effectue en majorité au niveau local, où l'articulation entre acteurs est globalement bonne.

La complémentarité des interventions dépend du territoire concerné. Certaines régions bénéficient d'une bonne articulation de leurs acteurs locaux, comme la Bourgogne-Franche-Comté.

Ailleurs, des maillons apparaissent à date sous-exploités dans l'articulation entre les niveaux national/régional/local. C'est le cas des conseillers diplomatiques auprès de préfets de région, qui ont un rôle de territorialisation de l'action extérieure du MEAE dans les régions, mais pour qui l'ECSI est peu connue et non intégrée dans leurs prérogatives.

Au niveau national, l'animation et le pilotage de l'ECSI reposent principalement sur le MEAE, l'AFD et des OSC nationales (dont beaucoup sont organisées sous forme de collectifs). L'absence de comité ou groupe interministériel ne favorise pas un pilotage collectif avec les autres ministères actifs en matière d'ECSI, comme le MASA, ou soutenant les ODD et l'EDD, des démarches pourtant assez proches.

¹⁵ L'AFD soutient au titre du dispositif I-OSC le programme RECITAL des RRMA (depuis 2020) centré spécifiquement sur l'ECSI et qui comporte un dispositif de financement d'activités d'ECSI pilotées par les RRMA, des dispositifs en cascade (les fonds territoriaux) et un volet observatoire.

Aujourd'hui, les articulations se font surtout de manière bilatérale et plus difficilement au niveau collectif. À ce titre, une dynamique prometteuse de collaboration entre l'AFD et le MENJ semble être à l'œuvre actuellement à la suite de la signature d'une convention de partenariat en 2021. En dehors de cet exemple, le groupe de concertation ECSI permet d'entretenir des liens formels avec certains ministères (dont le MASA, la Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative du MENJ et le MTE), mais il a une vocation aux échanges et non au pilotage.

La reconstitution des logiques d'intervention des différents ministères (MEAE/AFD, MENJ, MTE, MASA) fait apparaître plusieurs opportunités d'articulation qui appellent à la fois à un rapprochement des acteurs et une meilleure synergie : en matière de modalités de soutien (financement versus accompagnement) ; de diffusion des outils produits ; de formation et d'accompagnement et enfin de suivi/ pilotage.



Journée portes ouvertes aux scolaires organisée par l'AFD avec le ministère de l'Éducation nationale (MENJ), en novembre 2021. © AFD

2.3 UNE UTILISATION DES MOYENS GLOBALEMENT EFFICIENTE MALGRÉ DES DIFFICULTÉS DE REPORTING ET D'ANALYSE DES RÉSULTATS ET IMPACTS SUR LES BÉNÉFICIAIRES

Des modalités de sélection, d'instruction et de gestion globalement efficaces, mais celles de reporting jugées lourdes par les petites OSC

Les modalités de sélection, d'instruction et de gestion sont globalement efficaces concernant les dispositifs du MEAE et de l'AFD, particulièrement le dispositif I-OSC qui repose sur un processus de sélection en deux temps : un appel à manifestation d'intérêt (AMI), puis, si l'OSC est sélectionnée, le dépôt d'une note d'intention de l'ONG. Le constat est plus mitigé pour la FICOL telles que la lenteur et la complexité des processus, malgré de bonnes pratiques en place comme l'accompagnement personnalisé des collectivités notamment. Les modalités de sélection et d'instruction des dispositifs du MEAE sont globalement considérées comme relativement

simples, tant concernant les microprojets que l'AAP Jeunesse. Les formats d'instruction et leurs processus sont relativement clairs et accessibles. Comme évoqué précédemment, il existe néanmoins un réel enjeu d'accompagnement méthodologique des collectivités territoriales (dans le cas des AAP Jeunesse notamment) dans la définition ainsi que dans la mise en œuvre des activités.

Les modalités de reporting sont souvent jugées lourdes par les petites OSC, particulièrement celles qui bénéficient de fonds en cascade soutenus via le dispositif I-OSC de l'AFD. Ce dernier dispose de plusieurs modalités afin de suivre la mise en œuvre des projets qu'il soutient : rapports d'exécution (deux au cours de la mise en œuvre, un intermédiaire et un final), réunion à mi-parcours avec l'OSC, missions de suivi, audits, etc.¹⁶. **L'OSC doit notamment pouvoir justifier chacune des dépenses inscrites dans le projet** et transmettre chaque année au dispositif I-OSC (DPA/OSC) de l'AFD les documents permettant la mise à jour de son dossier administratif ainsi que les comptes annuels validés et audités. Ces modalités de reporting sont jugées pesantes pour les petites associations. En effet, ces structures reposent souvent



École Petit Bernard de Dijon et l'association Euphorbe en Illabakan, Tandem Solidaire 2021-2022. © Vincent Rivollier

16 Dispositif d'appui aux initiatives des organisations de la société civile, guide méthodologique, AFD, décembre 2019. L'audit financier externe relatif au projet est obligatoire dans 3 cas spécifiques : pour toute première demande de financement de projet déposée auprès de DPA/OSC, pour tout projet pour lequel la subvention accordée par DPA/OSC est supérieure ou égale à 500 000 €, pour tout projet pour lequel la subvention accordée par DPA/OSC est inférieure à 500 000 € si les deux derniers projets n'ont pas fait l'objet d'un audit externe transmis à DPA/OSC.

sur des bénévoles non professionnalisés et peu habitués aux exigences de redevabilité ou aux démarches de recherches de subvention. Dans le cas des fonds intermédiaires¹⁷, même si l'exigence de reporting repose sur la structure porteuse, celle-ci doit aussi faire remonter des justificatifs (dépenses, etc.) et informations depuis les bénéficiaires de 2e et 3e niveaux, et complexifie encore davantage le processus.

Ces constats ont été corroborés par l'enquête diffusée et les retours d'entretiens effectués qui mettent en exergue la lourdeur des démarches de redevabilité.

Un point d'attention particulier devra être porté quant à la potentielle mise en œuvre du criblage¹⁸ de l'AFD qui pourrait compliquer encore davantage les processus de redevabilité.

Une analyse des effets de l'action rendue compliquée par des ressources humaines et méthodologiques limitées

La majorité des bénéficiaires des financements du MEAE et de l'AFD estiment être en capacité d'assurer un suivi de leurs activités : ainsi, 77 % des répondants à l'enquête (collectivités territoriales et OSC confondues) ont répondu en ce sens. **Leurs difficultés résident davantage dans le suivi-évaluation** et la mesure des effets de leurs actions. D'après l'enquête, 60 % des répondants estiment ne pas disposer de moyens (humains, financiers et méthodologiques) nécessaires pour évaluer de façon quantitative et/ou qualitative les effets de leurs actions. La question des ressources humaines est particulièrement forte pour les petites associations bénévoles disposant de peu de ressources.

Par ailleurs les ressources méthodologiques spécifiquement dédiées à l'analyse des actions d'ECSI restent limitées. N'est recensé que le guide publié par le F3E¹⁹ et EDUCASOL en 2014 sur les impacts plus globaux de l'ECSI : « Sur le chemin de l'impact de l'éducation au développement et à la solidarité internationale : repères méthodologiques pour apprécier ce qui est en mouvement²⁰ ». **Ce manque d'outillage allié à un manque de moyens humains** peut expliquer, entre autres, le peu d'in-

formations quantitatives permettant de mesurer l'ampleur des impacts des projets d'ECSI dans leur globalité. La problématique de l'outillage méthodologique apparaît encore plus forte du côté des collectivités territoriales.

Pourtant **les acteurs de l'ECSI semblent déjà engagés dans une dynamique d'évaluation et volontaires en ce sens** : 61 % des répondants déclarent mener régulièrement des capitalisations et/ou évaluations de leurs actions d'ECSI, et les entretiens effectués ont également fait remonter un réel désir de la part de ces acteurs de pouvoir démontrer leurs effets. L'outillage de ces acteurs, notamment via un référentiel d'indicateurs à partir d'une capitalisation des pratiques existantes, pourrait être la prochaine étape en vue d'améliorer la mesure des effets de l'ECSI (*voir recommandations*).

Une animation et un pilotage territoriaux inégaux qui reposent sur les RRMA

Au niveau territorial, l'animation et le pilotage de l'ECSI reposent beaucoup sur les RRMA, des collectifs associatifs régionaux ou les représentations territoriales de collectifs nationaux. Le rôle des RRMA est d'animer un réseau d'acteurs régionaux de toutes natures (associations, collectivités territoriales, établissements d'enseignement, etc.) dans le but de contribuer à l'ouverture à l'international des territoires et de leurs habitants ainsi que d'améliorer la qualité des actions de coopération menées par les acteurs des territoires. Néanmoins, les moyens n'apparaissent pas toujours suffisants pour gérer administrativement les fonds (y compris l'animation des comités de sélection) et accompagner les acteurs de terrain de l'ECSI, notamment pour les dispositifs qui sortent du périmètre du programme RECITAL tels que ceux mis en œuvre par le Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (FONJEP) ou encore les dispositifs européens. Cette difficulté apparaît cruciale, car sans accompagnement de proximité, il est difficile de mobiliser de nouveaux acteurs et de diffuser l'ECSI au-delà des « convaincus ». La faiblesse des moyens humains pourrait s'avérer problématique en cas de reconnaissance croissante de l'ECSI au niveau stratégique et d'une augmentation des financements qui lui sont dédiés.

17 Financement de programmes qui comportent des fonds pour soutenir des microprojets.

18 Enjeu évoqué lors du CNDSD du 17/12/2021 : https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/2022_01_06_cr_pleniere_17_12_2021_cm_cle41c15e.pdf.

19 Le F3E est un réseau apprenant multi-acteurs de la solidarité et de la coopération internationale créé en 1994. Il rassemble plus de 85 organisations françaises membres : ONG, collectivités territoriales, réseaux, fondations, syndicats, etc.

20 [guide-ead-web.pdf](https://www.guide-ead-web.pdf) (ritimo.org).



Rassemblement du réseau Éducation au développement rural solidarité internationale (EADR6SI) Occitanie, Projet Régional 2022.
© Conseil national de l'enseignement agricole privé (CNEAP) Occitanie

En outre, **il existe des différences significatives entre régions en termes de nature et d'envergure des RRMA**. Cela a un impact sur le soutien aux initiatives au niveau local ainsi que sur la régularité des animations. Le programme RECITAL constitue un outil efficient pour améliorer la péréquation territoriale en matière d'ECSI.

L'ECSI permet d'obtenir des effets avec relativement peu de moyens en s'appuyant sur l'engagement bénévole

L'efficacité des moyens mobilisés pour l'ECSI n'est pas aisée à évaluer. Néanmoins, plusieurs constats peuvent guider la réflexion en la matière. Au niveau local, le moteur de l'ECSI réside dans l'engagement bénévole de milliers de personnes (bénévoles dans les associations, professeurs sans heures de décharge, etc.). Si l'investissement des bénévoles est très important, le coût des projets est lui réduit au regard de la quantité d'actions menées. Par ailleurs, les dépenses hors masse salariale sont faibles. Dans le cadre scolaire, les actions se passent, par exemple, dans les classes et les établissements et ne nécessitent donc pas de location de salle. **L'ECSI permet à cet égard d'obtenir des effets avec des moyens relativement modestes.**

L'équilibre entre engagement bénévole et redevabilité reste néanmoins fragile. L'engagement bénévole demande un investissement important, notamment en

dehors des heures de travail, et la question de la motivation est centrale. Si les financements sont associés à des exigences trop fortes au moment de la candidature ou du reporting, le risque est de décourager cet engagement bénévole.

2.4 DES EFFETS CERTAINS SUR LE SECTEUR DE L'ECSI, SES ORGANISATIONS ET SES BÉNÉFICIAIRES FINAUX

Des effets sur la structuration des acteurs de l'ECSI à différents niveaux

Effets sur la structuration du milieu associatif

Le MEAE et l'AFD soutiennent depuis longtemps des programmes de structuration du milieu associatif (SMA)²¹ menés par des collectifs d'OSC ou multi acteurs, notamment dans le domaine de l'ECSI (les programmes du FESTISOL et de RITIMO, par exemple, sont soutenus de manière continue ou quasi continue depuis plusieurs décennies). Sur la période 2015-2020, les financements accordés via le dispositif I-OSC de l'AFD à destination de collectifs, jouant un rôle de structuration du milieu associatif, ont représenté 42 % des financements relevant de l'ECSI (près de 15 millions d'euros sur 2015-2020), sans compter le programme RECITAL. Parmi

21 Définition d'un projet de structuration du milieu associatif : « Il doit avoir un impact national en France, au minimum sur l'un ou plusieurs des trois piliers suivants : structuration, rapprochement, convergences d'actions des OSC et ancrage dans le milieu associatif ; professionnalisation et création/diffusion d'innovations dans le milieu et au-delà ; contribution des OSC dans leur action collective pour un dialogue renforcé sur l'action publique et les enjeux nationaux/internationaux relatifs au développement et à la solidarité internationale ». Critères de sélection - Annexe 1 – dossier AMI I-OSC – AFD, 2019-2020.

ces programmes, **certains jouent un rôle de catalyseur pour un grand nombre d'actions** : le Festival des solidarités (FESTISOL) et, dans une moindre mesure, ALIMENTERRE²² et Migrants'scene²³. Le FESTISOL est le programme le plus important d'ECSI en termes de participants sur la période récente (environ 600 000 personnes en cumulé sur la période 2017-2021²⁴) et constitue un moment marquant de l'année, en particulier pour les associations ou collectifs d'associations locales reposant sur des bénévoles. **Cette persistance du soutien** aux programmes de structuration du milieu associatif **donne de la prévisibilité aux acteurs de l'ECSI et permet d'entretenir des dispositifs d'information, d'orientation ou d'accompagnement dans le temps.**

La période 2015-2020 a aussi été marquée par **une ouverture du soutien du dispositif I-OSC de l'AFD à de nouveaux collectifs** provenant d'autres horizons tel que l'Union des associations e-graines (mouvement associatif d'éducation populaire). L'analyse d'évaluations à ce sujet montre cependant qu'il n'est pas facile pour des acteurs venus d'autres horizons (éducation populaire, développement durable, etc.) de développer des actions d'ECSI pour la première fois : difficultés dans la définition d'objectifs réalistes et cohérents, dans la mesure des actions, etc., et ce, d'autant plus que la logique de « pilotes » n'est que peu suivie.

Depuis la fin d'EDUCASOL²⁵ en 2019, ex-tête de réseau des acteurs nationaux de l'ECSI soutenue par l'AFD et dissoute par ses membres, l'ECSI a perdu un rôle d'ensemble du secteur associatif au niveau national. La fonction de plaidoyer sectoriel, la possibilité de jouer le rôle d'observatoire et de production méthodologique à l'échelle du secteur en ont pâti. Toutefois, le milieu associatif de l'ECSI s'est reconstitué dans une logique multipolaire, les anciennes fonctions d'EDUCASOL étant assurées par l'action conjointe de plusieurs collectifs ou programmes (FESTISOL, RITIMO, CIRMA²⁶ via RECITAL, Coordination SUD), ce qui semble davantage correspondre au mode de fonctionnement de l'ECSI.

Effets sur le dialogue OSC – MEAE/AFD

Le groupe de concertation sur l'ECSI est un espace de dialogue et de partage d'expériences créé en 2017 et réunissant, à l'invitation de l'AFD, des représentants d'associations, de quatre ministères (MEAE, MASA, MTE et MENJ), de collectivités territoriales et de RRMA. Ce groupe a produit un argumentaire qui constitue aujourd'hui le cadre de référence de nombreux acteurs de l'ECSI ou souhaitant mener des actions d'ECSI. Ses membres ont organisé un évènement d'envergure en octobre 2022 afin de valoriser les acteurs et programmes de l'ECSI auprès d'organisations actives dans d'autres domaines (autres « éducations à », jeunesse, insertion,



Festisol Paris 2019. © Laurent Hazgui

22 ALIMENTERRE est un programme de sensibilisation et un outil dont l'ambition est l'appropriation par les citoyens des enjeux alimentaires mondiaux afin de co-construire des systèmes alimentaires durables et contribuant au droit à l'alimentation.

23 Migrants'scènes est un festival constitué de manifestations pluridisciplinaires (théâtre, danse, cinéma, ateliers, débats, expositions) qui a lieu chaque année depuis 2020 en France et à l'étranger.

24 Données compilées dans les évaluations des deux précédents triennaux 2016-2018 et 2019-2021 (estimation extrapolée des années précédentes pour l'année 2021).

25 Données compilées dans les évaluations des deux précédents triennaux 2016-2018 et 2019-2021 (estimation extrapolée des années précédentes pour l'année 2021).

26 Organisation interrégionale qui regroupe et fédère des RRMA.

égalité femmes-hommes, élus et cadres de collectivités, etc.).

Ce groupe constitue aujourd'hui **un modèle de concertation dans un cadre souple**, favorisant la coconstruction et des relations horizontales entre acteurs de différentes natures et de différents domaines. Sa réussite repose sur une animation portée par l'AFD et des moyens ponctuels accordés pour soutenir ses activités.

Effets sur l'animation territoriale via les réseaux régionaux multi-acteurs

Depuis leur création dans les années 1990/2000, les RRMA jouent un rôle croissant d'animation territoriale auprès des acteurs de l'ECSI. Plusieurs d'entre eux sont historiquement engagés dans le domaine de l'ECSI, notamment ceux qui assurent un rôle de coordination régionale du FESTISOL ou s'investissent dans la coordination d'ALIMENTERRE. Ce rôle d'animation a connu un changement d'échelle avec la mise en œuvre depuis 2020 du programme RECITAL, financé par l'AFD et porté par la CIRMA. En effet, ce programme a permis une forte montée en puissance de l'accompagnement des acteurs de l'ECSI par les RRMA, en complément du travail d'animation soutenu via la subvention du MEAE (à savoir la DGM-CIV et la DAECT) et la mise à disposition de moyens nouveaux (les fonds territoriaux). Ce programme a aussi permis un transfert d'expérience et de bonnes pratiques des RRMA les plus « expérimentés » en matière d'ECSI vers des RRMA davantage « novices » en la matière. Cependant, plusieurs limites doivent être soulignées comme l'absence de RRMA en Île-de-France, en Corse ou en outre-mer (sauf la Guadeloupe), qui freine la péréquation territoriale du soutien aux acteurs

de l'ECSI. Cette situation constitue en effet une limite importante dans la mise en réseau des acteurs de l'ECSI ou dans leur accompagnement financier et méthodologique telle que l'absence du programme RECITAL et des fonds territoriaux en raison de l'inexistence d'un RRMA dans ces 3 régions. Par ailleurs, les modalités propres au dispositif I-OSC peuvent également constituer des limites au vu du reporting jugé parfois lourd par les bénéficiaires des fonds territoriaux (et ce, avant même la mise en œuvre du criblage) et de l'impossibilité de soutenir d'autres acteurs que les OSC (par exemple les collectivités territoriales, impliquées comme partenaires mais non comme bénéficiaires des actions), alors que la dimension multi-acteurs est primordiale dans l'ECSI.

Effets sur la structuration des actions de l'ECSI mises en œuvre par les collectivités locales

En revanche, **la contribution du MEAE et de l'AFD à la structuration du milieu de l'ECSI au niveau infrarégional apparaît plus faible**. Les collectifs locaux ou associations jouant un rôle de structuration au niveau local n'ont pas accès à des financements suffisants pour disposer de ressources humaines stables (salariés et non bénévoles) dédiées à l'animation de réseau et à la mise en œuvre d'activités. À ce titre, le dispositif des postes FONJEP-ECSI, postes créés pour sensibiliser à l'ECSI et faisant l'objet de cofinancements État-collectivités territoriales-OSC, apparaît trop limité pour répondre aux besoins de structuration des acteurs de l'ECSI, en termes d'ampleur du dispositif (52 postes financés sur 2018-2020 soit moins d'un poste par département) et de ciblage (peu de financement aux petites structures). Or, le manque de moyens des collectifs locaux ou associations locales peut produire des inégalités fortes



Festisol Nantes 2019. © Rémi Deprez

d'un territoire à l'autre, selon le niveau d'engagement des collectivités locales, ou rendre difficile les actions d'animation au long cours, en dehors des grands événements (FESTISOL). La contribution du MEAE et de l'AFD à la structuration des actions mises en œuvre par les collectivités en matière d'ECSI apparaît aussi limitée, bien que la jeunesse constitue un axe important des programmes de coopération décentralisée et fasse l'objet d'un groupe de travail au sein de Cités Unies France.

Des effets mitigés sur les organisations menant des actions d'ECSI

Montée en compétences

Nous observons sur la période 2015-2020, une montée en compétences sur le plan méthodologique des OSC ou collectifs d'ECSI dont les programmes sont financés par l'AFD avec une pratique régulière d'analyse et de capitalisation de l'action. Cette montée en compétences, confirmée par les acteurs nationaux interrogés, se traduit, entre autres, par une **production croissante de ressources méthodologiques pour l'animation via des capitalisations, une pratique de l'évaluation installée, le renforcement de la logique programme/projet, ou encore la professionnalisation des recrutements.**

Cette montée en compétence a été rendue possible par le soutien de l'AFD et du MEAE dont les financements permettent de couvrir des actions de formation, de production méthodologique ou d'accompagnement méthodologique et financier par des organisations telles que le F3E ou le Fonds de renforcement institutionnel et organisationnel.

Toutefois, **au niveau local, la montée en compétences sur le plan méthodologique se heurte à la question des moyens des acteurs de l'ECSI.** Les petites OSC ont du mal à pérenniser le financement de postes d'animation, souvent occupés par des services civiques, et font face à une forte rotation des équipes. **Concernant les collectivités territoriales, nous n'observons pas d'évolution notable sur la période (du moins à travers les instruments de collecte déployés),** d'autant qu'il existe peu de dispositifs d'accompagnement permettant de renforcer les capacités méthodologiques des collectivités locales dans la durée.

Mise à l'échelle

Les actions d'ECSI se caractérisent par leur ancrage local, l'importance de l'accompagnement de proximité et la place des bénévoles ou militants. Ce sont des actions de « dentelle », terme très utilisé par les acteurs rencontrés, dont il n'est pas toujours facile d'augmenter le nombre ou la portée.

Comme observée sur la période 2015-2020, la mise à l'échelle passe avant tout par la mobilisation de nouveaux/récents acteurs²⁷ : organisations d'éducation populaire qui ajoutent à leur action un volet international, organisations d'envergure régionale qui accèdent au dispositif I-OSC et changent d'échelle, des organisations œuvrant dans des domaines connexes qui s'ouvrent à l'ECSI ou encore via des nouveaux programmes spécifiques : les RRMA via RECITAL ou le projet « Réinventer le monde » via l'AFD.

Si ces nouveaux acteurs ont permis de toucher de nouveaux publics et de contribuer au développement de l'écosystème de l'ECSI, ils ont aussi parfois rencontré des difficultés plus ou moins importantes dans la mise en œuvre des premières phases de leurs programmes, ainsi qu'évoqué précédemment : **définition des objectifs et des cibles des programmes, appropriation de l'ECSI comme démarche éducative spécifique, outillage pour aller vers de nouveaux publics** (publics en parcours d'insertion, personnes ayant un handicap, personnes issues des migrations, etc.).

Intégration des enjeux relatifs au genre

Les membres des équipes des organisations d'ECSI d'envergure nationale et régionale sont généralement à majorité féminine, à l'image du tissu associatif français²⁸ et sont souvent sensibles aux enjeux liés au genre. Or, nous n'avons pas identifié de réflexion approfondie ou de production méthodologique spécifique permettant aux actrices et acteurs de l'ECSI d'intégrer de manière transversale le genre dans leurs organisations et pratiques, contrairement à ce qui peut exister sur les enjeux climatiques notamment (malgré des actions observées à un niveau très micro). Ce constat existe alors même que le MEAE et l'AFD sont chargés de mettre en œuvre la diplomatie féministe et notamment le Fonds de soutien aux organisations féministes (FSOF)²⁹.

27 Certains de ces acteurs bénéficient actuellement de financements du MEAE ou du dispositif I-OSC de l'AFD de façon plus ponctuelle.

28 Les femmes constituent la majorité des emplois associatifs (69 %) : <https://www.associations.gouv.fr/la-place-des-femmes-au-coeur-de-la-vie-associative>.

29 <https://www.afd.fr/fr/fonds-de-soutien-aux-organisations-feministes-fsof>

Des effets visibles sur les capacités pédagogiques des équipes menant des actions d'ECSI, mais plus limités sur leur engagement

Capacités pédagogiques et désir d'engagement

Certaines organisations comme la Ligue de l'enseignement, Apprentis d'Auteuil ou le mouvement e-graine, dont l'action est fortement ancrée dans l'éducation populaire, faisaient déjà de l'ECSI sans nécessairement l'afficher ou le nommer ainsi. Pour ces organisations, **le financement de l'AFD a permis à la fois d'augmenter fortement le nombre d'actions relevant de l'ECSI menées par les équipes** (mise à l'échelle), **mais aussi de fortement outiller les membres des équipes** : outils de gestion de projets, méthodologies d'animation spécifiques aux « éducations à », outillage sur la gestion de l'interculturalité, etc.

En revanche, **les effets sur l'engagement apparaissent plus limités**. Très souvent, les encadrants mobilisés pour animer des actions d'ECSI sont des personnes déjà engagées. Si elles n'avaient pas nécessairement d'expérience préalable dans le domaine de l'ECSI, elles ont souvent l'expérience d'autres projets éducatifs, relevant de l'éducation populaire, de l'éducation au développement durable, etc. C'est justement ce désir d'engagement qui les amène à mener des projets éducatifs nécessitant souvent un engagement important en dehors des heures de travail. Néanmoins, les programmes financés par l'AFD parviennent aussi à attirer quelques nouveaux encadrants, notamment des enseignants ou des éducateurs récemment diplômés, comme cela a pu être constaté dans l'étude d'impact du projet Occurrens d'Apprentis d'Auteuil. Nous ne disposons toutefois pas de données pour quantifier la part des « nouveaux » encadrants.

L'une des difficultés pour susciter l'engagement selon les enseignants rencontrés ou interrogés dans le cadre des études systématisées est le manque de reconnaissance, institutionnel ou personnel, que peuvent ressentir une partie des encadrants de l'ECSI (sauf pour les actions d'ECSI dans le cadre de la coopération décentralisée), notamment en milieu scolaire³⁰. Cette valorisation insuffisante limite le renforcement de l'engagement des personnes impliquées, ainsi que l'adhésion de nouvelles personnes, alors même qu'une reconnaissance accrue permettrait de communiquer et faire connaître des expé-

riences concrètes d'animation d'ECSI.

Sensibilisation des équipes

Les activités d'ECSI soutenues par le MEAE et l'AFD visent très rarement à sensibiliser les fonctionnaires - alors même que ces derniers mettent en œuvre les politiques publiques, ou les salariés d'associations ne travaillant pas directement dans l'éducation populaire ou l'ECSI (notamment le niveau direction) ou encore les professionnels du privé (y compris dans l'économie sociale et solidaire [ESS]). Or, il apparaît difficile d'accompagner la montée en charge de l'ECSI ou son articulation avec des domaines très proches comme l'éducation au développement durable sans mobiliser de nouvelles institutions, associatives ou publiques, au premier rang desquels l'éducation nationale (au-delà du bureau international de la DJEPVA) ou les acteurs de l'insertion et de la protection sociale (missions locales, CAF, CNOUS, etc.).

Des effets sur les participants d'autant plus notables lorsque les actions d'ECSI impliquent une expérience d'engagement et s'inscrit dans un temps long

Nature des effets constatés

Le schéma ci-contre analyse les impacts sur les bénéficiaires finaux des actions. Ces 21 programmes analysés représentent un financement cumulé de 4,6 millions d'euros. Ils représentent 54 % des 39 projets/ programmes recensés en 2019 et 50,5 % des financements engagés en 2019 selon les données de financement transmises par l'AFD relatives au dispositif I-OSC. La sensibilisation active signifie que les bénéficiaires sont acteurs de l'action tandis que les bénéficiaires sont « spectateurs » d'une action dans le cas d'une sensibilisation passive (cf. *tableau ci-après*).

Les effets associés à l'ECSI sur les publics, dépendent beaucoup du type d'action mené. Logiquement, plus l'accompagnement est long et important, plus les effets sont notables. Ils deviennent particulièrement transformatifs lorsqu'ils impliquent une expérience concrète d'engagement, ce qui nécessite aussi des moyens fortement accrus. Le tableau suivant résume les effets pouvant être produits selon les types d'actions menées.

30 Ce constat n'apparaît cependant pas spécifique à l'ECSI et peut s'observer dans d'autres activités d'EDD.

La contribution du dispositif I-OSC à l'ECSI en chiffres

Chiffres clés issus de la systématisation de rapports d'évaluation de programmes ECSI et SMA-ECSI financés par le dispositif I-OSC. Estimation pour l'année 2019. 21 programmes analysés (via 18 rapports d'évaluation, 2 rapports d'exécution, 1 rapport annuel). Les chiffres correspondent ou « réalisés ». Ils sont probablement sous-estimés, les données étant parfois très partielles.

En 2019...

SENSIBILISATION PASSIVE

Au moins **582 000** personnes sensibilisées et **4 450** actions menées à l'occasion d'événements, festivals ou réunions grand public recensées

Au moins **16 500** personnes sensibilisées activement, dont 70% en milieu scolaire, et **590** actions recensées de type projets éducatifs, séries d'ateliers, parcours découverte... encadrées par des professionnels ou des bénévoles

SENSIBILISATION ACTIVE

FORMATION

Au moins **2 440** personnes formées (enseignants, éducateurs, professionnels, bénévoles, jeunes...), et **115** formations recensées (définition et gestion de projets, animation d'activités ECSI...)

Au moins **388** actions accompagnées menées par des jeunes ou des bénévoles, et **321** actions financées par un montant variant de 150 à 10 000 EUR par initiatives

ENGAGEMENT

Comme attendu par plusieurs acteurs qui insistent sur le besoin de « ne pas s'adresser qu'aux convaincus », le public des actions d'ECSI se renouvelle régulièrement. Ce renouvellement est en partie systématique. Les actions en milieu scolaire (collège, lycée), notamment les actions de sensibilisation active de type « projets éducatifs » menées par des enseignants dans leurs classes,

ou à destination des jeunes en général, s'adressent à des jeunes qui changent de classe chaque année. Mais ce renouvellement des publics ne s'observe pas qu'en milieu scolaire, comme en témoignent les chiffres du FESTISOL. Ainsi, en 2021, 66 % des répondants aux questionnaires FESTISOL (plus de 3 000 répondants) participaient à une animation du FESTISOL ou de la

Types d'actions	Sensibilisation passive	Sensibilisation active	Formation	Accompagnement vers l'engagement
Exemple	Une classe visionne une vidéo, documentaire sur le lien entre agro-industrie, inégalités et changement climatique (ALIMENTTERRE)	Des élèves de 4 ^e mènent avec un enseignant un projet éducatif autour de la découverte des ODD de plusieurs mois (Apprentis d'Auteuil)	Des jeunes « ambassadeurs » sont formés à l'animation d'ateliers ECSI (Ligue de l'enseignement)	Un groupe de jeunes mène un projet de sensibilisation de leurs camarades aux inégalités mondiales liées à l'environnement et mobilisent des fonds auprès d'un dispositif (bénéficiaires des dispositifs ISI)
Effets recherchés (cumulatifs)	• Montrer la complexité du monde et des problématiques de développement durable/solidarité. • Susciter des émotions (indignation, empathie) invitant à la mobilisation ou au changement de comportement.	• Renforcer la compréhension et l'appropriation d'enjeux complexes de développement • Développer des savoir-être et des compétences non formelles. • Travailler les valeurs du vivre-ensemble (solidarité, respect) .	• Renforcer les capacités pédagogiques/de gestion des animateurs/porteurs de projet. • Accompagner le déploiement d'actions d'ECSI par les jeunes.	• Concrétiser un désir d'engagement. • Prendre conscience de sa capacité d'action citoyenne. • Développer son leadership. • Développer des compétences d'animation, de gestion de projet.

Semaine de la solidarité internationale (ancien nom du FESTISOL) pour la première fois³¹, un taux en hausse par rapport à 2019 (51 %)³².

Zoom sur les jeunes

Les jeunes en milieu scolaire représentent le premier public visé par les actions d'ECSI de type « sensibilisation active » : 70 % des 16 500 personnes (au moins) sensibilisées en 2019 (estimation réalisée à partir de l'analyse des rapports d'évaluation de 21 programmes du dispositif I-OSC), le plus souvent via des projets éducatifs mis en œuvre par des enseignants, des éducateurs et/ou des bénévoles ou professionnels d'OSC. Les jeunes en général (en milieu scolaire et en dehors) représentent 85 % des publics sensibilisés de manière active. Parmi ces jeunes, on retrouve plusieurs catégories : les étudiants (milieu universitaire ou formation technique agricole principalement), les lycéens/collégiens (filières générales et techniques) et, dans une moindre mesure, les élèves d'écoles élémentaires. Certains programmes visent exclusivement les jeunes en milieu scolaire ou dans un cadre parascolaire : ceux d'Apprentis d'Auteuil ou de la Ligue de l'enseignement par exemple. Cette concentration des actions de « sensibilisation active » en milieu scolaire/parascolaire s'explique par plusieurs facteurs : caractère « captif » du public, outillage métho-

dologique abondant, place des éducations transversales dans les programmes scolaires et projets éducatifs, etc.

D'après l'étude d'impact réalisée par la Fondation des Apprentis d'Auteuil, les actions d'ECSI génèrent des effets qui vont au-delà de la meilleure compréhension des enjeux de développement durable, de solidarité ou d'inégalités dans le monde. Elles sont aussi susceptibles d'impacter durablement les jeunes qui y participent, notamment en renforçant des valeurs clés telles que la tolérance, la solidarité, ou en renforçant leur empathie, ce qui est la clé pour favoriser le vivre-ensemble.

Les effets de l'expérience d'engagement

L'expérience d'engagement correspond à une expérience concrète d'engagement longue (volontariat de solidarité internationale, service civique) ou courte (participation à un chantier jeunes) de solidarité internationale.

Les actions d'ECSI comportant un volet « expérience d'engagement » sont particulièrement marquantes pour les jeunes, et notamment les jeunes ayant le moins d'opportunités. Comme le montrent les retours des jeunes de missions locales ayant participé au projet « Ambassadeurs³³ » mené par France Volontaires et l'Union des missions locales (87 jeunes concernés), les effets sont sensiblement les mêmes que pour ceux produits par les actions d'ECSI d'Apprentis d'Auteuil : un développement personnel important avec des changements notables d'attitudes et de rapports aux autres, une envie de s'engager renforcée, des réorientations professionnelles, etc.

Les résultats constatés par le département du Finistère, qui a mis en place une initiative similaire, mais à plus petite échelle, dans le cadre d'un projet financé par l'AAP Jeunesse de la DAECT, rejoignent largement ceux du projet « Ambassadeurs », d'autant qu'il visait un public similaire (des jeunes suivis par les missions locales). Il convient d'ailleurs de noter l'importance des collectivités locales dans le soutien à l'expérience de mobilité de jeunes qui en sont plus éloignés puisque sur 58 projets financés par l'AAP Jeunesse sur la période, 23 ciblent ou incluent des jeunes accompagnés par les missions locales (et qui correspondent à la définition de JAMO³⁴).

Témoignages

« Avec les Tandems Solidaires on a pu faire un Pictionary sur les préjugés et les stéréotypes dans le monde et un Thermomètre de la violence. Ça nous a fait prendre conscience des inégalités entre filles et garçons. Ça a eu un impact sur nous, c'est sûr : on sait que, plus tard, on va sensibiliser autour de nous sur ces sujets. »

Élèves, lycée professionnel Condé, étude de cas Tandems Solidaires

« Ça [le programme Réinventer le monde] nous a donné envie d'agir concrètement et de partager : j'ai fait écouter le podcast à toute ma famille ! Le projet nous a permis de travailler ensemble et de découvrir d'autres horizons en sortant de notre cocon, on a pris conscience qu'on était acteurs de notre consommation, et c'est devenu important pour nous, car c'est nous les acteurs de demain. [...] »

Élèves, lycée agricole Lucie Aubrac, étude de cas Réinventer le monde

« C'est vraiment bien à travers un film, on sensibilise beaucoup plus vite les personnels et les jeunes. Cela les éveille, cela joue un rôle civil, social, citoyen. »

CNEAP Bretagne à propos du festival ALIMENTERRE, étude de cas Alimenterre

31 Bilan 2021 du FESTISOL - <https://www.festivaldessoridairites.org/medias/bilanfestisol2021vf.pdf>.

32 Bilan 2019 du FESTISOL - <https://www.festivaldessoridairites.org/medias/bilanfestisol2019.pdf>.

33 <https://www.france-volontaires.org/nos-actions/volontariat-et-accessibilite/les-ambassadeurs-de-lengagement-citoyen-alinternational>.

34 Jeune avec moins d'opportunités.

Un principe de réciprocité ancré dans les pratiques des collectivités



346 jeunes français envoyés dans le cadre des projets financés par l'AAP Jeunesse entre 2015 et 2020



296 jeunes internationaux accueillis dans le cadre des projets financés par l'AAP Jeunesse entre 2015 et 2020

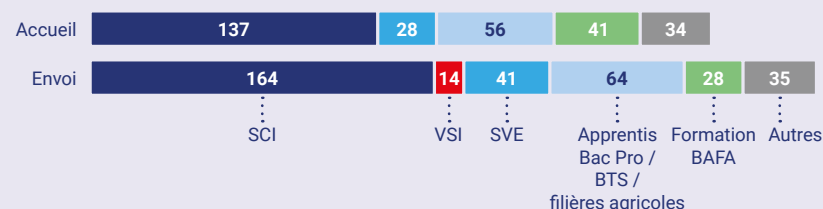
Ciblage

23 projets sur 58 cherchent à cibler ou à inclure des jeunes ayant le moins d'opportunités

Le service civique à l'international, principal instrument d'engagement à l'international pour les jeunes dans le cadre des projets de l'AAP Jeunesse

Nombre de jeunes par type de volontariat ayant connu ou devant connaître une mobilité dans le cadre des projets lauréats AAP Jeunesse (2015-2020)

Source : base de données AAP Jeunesse



Source : bases de données transmises par le MEAE et l'AFD aux consultants – Retraitements consultants

Pour identifier d'autres parcours et savoir s'il s'agit d'un effet notable ou non de ce type de programmes, il **manque actuellement une étude d'impact quantitative** sur une expérience de ce type (par exemple le projet Ambassadeurs, le recul étant suffisant).

Cependant, tant l'expérience de France Volontaires que celle du département du Finistère montrent que **les dispositifs et outils classiques d'accompagnement des volontaires** – valorisés comme des actions relevant de

l'ECSI dans la présente étude – **sont insuffisants pour répondre aux besoins de ces publics spécifiques.**

Il est donc nécessaire de mobiliser des moyens supplémentaires pour outiller les accompagnants, renforcer la fréquence et l'intensité de l'accompagnement, inclure un accompagnement psychologique et s'inscrire dans une logique de « promo », qui offre un cadre collectif plus rassurant pour les jeunes accompagnés.



Journée portes ouvertes aux scolaires organisées à l'AFD avec le ministre de l'Éducation nationale Jean-Michel Blanquer pour la signature de la convention avec le MENJS, en novembre 2021.
© Agence Française de développement

Chapitre 3

RECOMMANDATIONS

3.1 RENFORCER LE CADRE STRATÉGIQUE ET DE CONCERTATION DE L'ECSI EN CHERCHANT À DÉCLOISONNER L'ÉCOSYSTÈME ACTUEL

Constats	Recommandations opérationnelles
L'ECSI ne dispose pas de stratégie spécifique, malgré une reconnaissance croissante au sein de la coopération et de l'APD. En termes d'acteurs, l'écosystème de l'ECSI apparaît relativement cloisonné. Malgré quelques bonnes pratiques, la coordination est limitée entre ministères, et il n'existe que peu d'articulation entre les différents dispositifs de soutien qu'ils mettent en œuvre. Il demeure cependant des synergies possibles et des objectifs similaires. De même, un manque de partage des outils, des pratiques et d'expérience est à constater entre écosystèmes/familles d'acteurs dépendant du soutien de différents ministères (sauf MEAE-AFD et MAA). L'articulation entre les niveaux national et régional est à renforcer, tout comme l'articulation avec les acteurs de l'insertion ou des opérateurs publics dans le domaine de la jeunesse au niveau national (alors même que ces derniers sont très impliqués au niveau local).	Recommandation 1.1 : reconnaître officiellement l'argumentaire commun sur l'ECSI élaboré par le groupe de concertation ECSI comme document stratégique de référence du MEAE et de l'AFD pour le secteur de l'ECSI. Recommandation 1.2 : susciter l'adhésion des autres ministères/opérateurs publics pour aboutir à l'élaboration conjointe d'un cadre stratégique interministériel autour de l'ECSI d'ici 3 à 5 ans. Recommandation 1.3 : constituer un groupe interministériel et multi-acteurs resserré, piloté par le MEAE, pour notamment suivre annuellement la mise en œuvre des recommandations de la présente évaluation et nourrir le dialogue sur les actions à mettre en place. Recommandation 1.4 : en parallèle, élargir le groupe de concertation ECSI animé par l'AFD à de nouveaux acteurs tout en veillant à une bonne articulation avec les initiatives de dialogue et de suivi créées afin d'éviter des redondances. Les acteurs de l'insertion (ex : l'Union nationale des missions locales) et de la jeunesse (ex : Centre national des œuvres universitaires et scolaires) pourront notamment être concernés. Recommandation 1.5 : investir d'autres espaces (tels que le Conseil d'orientation des politiques de jeunesse, ou le Conseil national de la transition écologique) afin de renforcer la cohérence des politiques publiques du MEAE et de l'AFD.

3.2 ADAPTER LES DISPOSITIFS DE SOUTIEN DU MEAE ET DE L'AFD POUR MIEUX RÉPONDRE AUX BESOINS DES ACTEURS ET FACILITER LE PASSAGE À L'ÉCHELLE DES ACTIONS D'ECSI

Constats	Recommandations opérationnelles
— Pour les OSC Les financements européens sont peu accessibles aux OSC (surtout petites structures) du fait notamment de la complexité des procédures de candidature ainsi que la lourdeur des processus de reporting. L'absence de RRMA en Île-de-France, Corse et dans les régions d'outre-mer provoque des disparités territoriales entre régions.	Recommandation 2.1 : répondre au besoin d'appui des porteurs de méso-projets et/ ou jouant un rôle de structuration du milieu de l'ECSI à un niveau territorial via le renforcement et l'adaptation de dispositifs existants Recommandation 2.2 : renforcer la logique de « pilotes » et les accompagnements préalables à la construction de nouveaux programmes d'ECSI, en privilégiant des dispositifs de financements nationaux existants Recommandation 2.3 : encourager la création d'un RRMA dans des régions non pourvues (sous réserve d'un contexte local propice).
— Pour les collectivités territoriales Les projets d'ECSI menés par les collectivités ne sont que peu connus, et la mise en réseau des retours d'expérience de ces dernières sur les sujets ECSI est insuffisante actuellement. Cette capitalisation insuffisante est également handicapée par le fait que des collectivités locales font parfois de l'ECSI sans le savoir. L'AAP Jeunesse est très centré sur la mobilité des jeunes, et les collectivités territoriales sont peu soutenues pour développer des actions d'ECSI en propre en dehors de cette thématique mobilité. Enfin, il existe un manque d'outillage et d'offre d'accompagnement pour les collectivités locales souhaitant faire de l'ECSI, à l'inverse des OSC qui bénéficient de RITIMO, Festisol, etc.	Recommandation 2.4 : soutenir des actions existantes de recherche-action et/ou capitalisation sur les actions d'ECSI menées par les collectivités territoriales afin d'établir une typologie et élargir l'appui de certains guichets actuels du MEAE et de l'AFD de soutien à l'action extérieure des collectivités territoriales pour rendre éligibles les actions d'ECSI menées exclusivement sur le sol français.

3.3 CAPITALISER LES BONNES EXPÉRIENCES ET ADAPTER LES MODALITÉS DE SOUTIEN POUR FAVORISER LA PARTICIPATION DES PUBLICS ÉLOIGNÉS DE LA SOLIDARITÉ/MOBILITÉ INTERNATIONALE

Constats



Recommandations opérationnelles

L'outillage méthodologique concernant la mobilisation de publics spécifiques dans le cadre d'action d'ECSI (JAMO, personnes en situation de migration, ayant un handicap, en zone périurbaine, etc.) est dispersé ou insuffisant. Concernant ces mêmes publics présentant des besoins spécifiques, les dispositifs d'accompagnement compris dans le cadre des VSI/ services civiques sont trop limités pour les JAMO qui demandent une préparation plus importante, un accompagnement plus régulier et des activités organisées au retour. Ces interventions mériteraient également d'inclure un accompagnement psychosocial. Plus globalement, les acteurs de l'ECSI peuvent avoir des difficultés (outils, relais, etc.) pour construire des actions à destination de publics spécifiques/ nouveaux types de publics. À l'inverse, des acteurs qui mettent en œuvre une action d'ECSI pour la première fois peuvent avoir des difficultés sur le plan méthodologique.

Il existe actuellement un manque de cadre stratégique sur l'intégration des enjeux d'égalité entre femmes et hommes dans les actions d'ECSI, et il n'existe que peu d'outils sur l'approche de genre et d'ECSI.

Les acteurs de l'insertion sont faiblement mobilisés sur les sujets d'ECSI au niveau national, malgré leur expérience certaine au niveau terrain. Enfin, les actions de sensibilisation ciblent beaucoup les publics finaux, mais peu ceux qui mettent en œuvre les politiques publiques et les programmes de la société civile.

Recommandation 3.1 : renforcer les actions de capitalisation et recherche-action sur l'implication dans des actions d'ECSI et de mobilité internationale de participants présentant des besoins spécifiques, ainsi que sur l'intégration des enjeux d'égalité entre les femmes et les hommes dans les actions d'ECSI afin de renforcer l'outillage sur ce sujet.

Recommandation 3.2 : adapter les dispositifs existants ou financer un dispositif spécifique d'accompagnement renforcé de volontaires/ services civiques présentant des besoins spécifiques pour accéder à une mobilité internationale.

Recommandation 3.3 : faciliter la formation de partenariats avec des acteurs existants (ex : consortiums d'OSC) et/ou nouveaux (acteurs de l'insertion, missions locales, CAF, etc.).

Recommandation 3.4 : susciter l'intérêt et l'engagement de nouveaux publics en soutenant/réalisant des actions de sensibilisation à l'ECSI auprès des fonctionnaires, des salariés du privé, des entrepreneurs, etc.

3.4 RENFORCER LE SUIVI, ÉVALUATION, CAPITALISATION ET MESURE DES EFFETS DES ACTIONS D'ECSI

Constats	Recommandations opérationnelles
Il existe un besoin de diversification et perfectionnement d'approches et méthodes permettant de suivre et évaluer, apprendre et adapter les actions d'ECSI (incluant un référentiel pour la mesure des effets). En effet, un flou est actuellement constaté dans les objectifs/indicateurs des projets autour de notions communes (ex: sensibilisation). Nous pouvons observer un manque d'informations et d'études permettant de mesurer l'ampleur des effets des programmes de mobilités, surtout ceux visant les JAMO. Enfin, le reporting est parfois perçu comme lourd et pouvant décourager les acteurs locaux de l'ECSI dans la mobilisation de fonds pour amplifier la portée de leurs actions.	Recommandation 4.1 : capitaliser les pratiques de suivi et d'évaluation dans l'ECSI, y compris en établissant des liens avec l'existant, et élaborer des outils de suivi-évaluation incluant notamment un référentiel indicatif de mesure des effets mis à disposition des acteurs de l'ECSI. Recommandation 4.2 : amplifier le soutien à des démarches d'études quantitatives et qualitatives sur les effets des actions d'ECSI. Recommandation 4.3 : engager une réflexion sur la simplification du reporting pour les bénéficiaires de fonds en cascade.

3.5 ACCROÎTRE LA VISIBILITÉ ET LA LÉGITIMITÉ DES ACTEURS DE L'ACTION DU MEAE ET DE L'AFD EN MATIÈRE D'ECSI

Constats	Recommandations opérationnelles
Un besoin de centralisation de l'information relative à l'ECSI se fait sentir : ces informations tout comme les outils et contacts sont disséminés/dispersés dans divers centres de ressources selon les familles d'acteurs (ECSI, EDD, EDDD, etc.). Ce besoin de centralisation et d'accessibilité de l'information est d'autant plus important que les dispositifs d'accompagnement se multiplient (rendant l'information parfois illisible) et qu'il existe de réelles difficultés à mobiliser de nouveaux acteurs pour l'ECSI au-delà de l'écosystème existant. En effet, les actions d'ECSI ne sont que peu connues au-delà des publics initiés, y compris de la part d'acteurs mettant en œuvre ou soutenant des actions proches (EDD, ECM). Le soutien à l'ECSI des collectivités territoriales est inégal d'un territoire à l'autre et globalement en baisse. Peu de collectivités locales pilotent par ailleurs elles-mêmes des actions d'ECSI. Il n'existe pas d'articulation avec les médias alors que ces derniers constitueraient un relais de transmission et de diffusion important. Ces derniers ne sont que peu sensibilisés aux thématiques d'ECSI et donc peu aptes à communiquer à ce sujet.	Recommandation 5.1 : mettre en place une page d'information dédiée à l'ECSI sur un portail institutionnel afin de favoriser la transparence et l'accessibilité aux dispositifs d'ECSI. Recommandation 5.2 : communiquer davantage autour de l'ECSI et de ses actions/ effets afin de valoriser les acteurs existants et en mobiliser de nouveaux. Recommandation 5.3 : informer/sensibiliser les collectivités à l'intérêt des actions d'ECSI. Recommandation 5.4 : mettre en place des programmes/alliances avec des médias pour mieux et davantage communiquer et sensibiliser sur les actions et principes d'ECSI.

Annexe

LISTE DES ACRONYMES

AAP	Appel à projets	DAECT	Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales
AFD	Agence française de développement	DCCD	Document-cadre pour la politique de coopération au développement
AMI	Appel à manifestation d'intérêt	DEAR	Development Education and Awareness Raising (programme)
APD	Aide publique au développement	DGESCO	Direction générale de l'enseignement scolaire
CA	Conseil d'administration	DG INTPA	Direction générale pour les partenariats internationaux
CAD	Comité d'aide au développement	DGM/CIV	Délégation pour la société civile, l'engagement citoyen et la jeunesse
CAF	Caisse d'allocations familiales	DJEPVA	Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative
CICID	Comité interministériel de la coopération internationale et du développement	DPA/OSC	Dispositif initiatives organisations de la société civile
CIRRMA	Conférence interrégionale des RRMA	EAD	Éducation au développement
CNSI	Conseil national pour le développement et la solidarité internationale	EAD-SI	Éducation au développement et à la solidarité internationale
CNOUS	Centre national des oeuvres universitaires et scolaires	ECM	Éducation à la citoyenneté mondiale
COPAR	Comité des partenariats	EMC	Enseignement moral et civique
CUF	Cités Unies France	ECS	Éducation à la citoyenneté et à la solidarité

ECSI	Éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale	MTE	Ministère de la Transition écologique
EDD	Éducation au développement durable	ODD	Objectif de développement durable
FDVA	Fonds du développement associatif	ONG	Organisation non gouvernementale
FICOL	Facilité de financement des collectivités territoriales	OSC	Organisations de la société civile
FONJEP	Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire	POS	Plan d'orientation stratégique
ISI	Initiative pour la solidarité internationale	RECITAL	Renforcer l'éducation à la citoyenneté internationale sur nos territoires par une approche locale des ODD
JAMO	Jeunes avec moins d'opportunités	RRMA	Réseau régional multi acteurs
JSI	Jeunesses Solidarité internationale	SEE	Cellule sensibilisation et communication d'intérêt général (AFD)
LOPSI	Loi d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale	SMA	Structuration du milieu associatif
MASA	Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire	TEE	Division territoires et entreprises (AFD)
MEAE	Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères	UE	Union européenne
MECS	Maison d'enfants à caractère social	VSI	Volontariat de solidarité internationale
MENJ	Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse	VVVS	Ville, Vie, Vacances, Solidarité internationale
MESR	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche		

Évaluation

Évaluation du soutien du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et de l'Agence française de développement aux acteurs de l'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale (ECSI)

La Feuille de route pour l'Agenda 2030 adoptée par la France en septembre 2019 reconnaît le rôle central de l'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale (ECSI) comme levier puissant pour générer, au sein de la société, de l'adhésion pour le développement et la solidarité internationale. L'ECSI qui s'appuie sur un processus pédagogique conduit en particulier par les organisations de la société civile et les collectivités territoriales se décline en trois principaux modes d'actions : sensibilisation et formation du public, plaidoyer et mobilisation citoyenne sur les enjeux de transition écologique, de citoyenneté et de solidarité internationale. Avec 53 millions d'euros octroyés aux organisations de la société civile (OSC) et aux collectivités territoriales sur la période 2015-2020, le MEAE et l'AFD constituent les principaux contributeurs à l'ECSI.

L'évaluation montre que les soutiens du MEAE et de l'AFD sont complémentaires et bien adaptés aux besoins financiers des OSC et dans une proportion moindre à ceux des collectivités territoriales. De plus, les modalités de sélection, d'instruction et de gestion des dispositifs sont globalement jugées efficaces et l'ECSI permet d'obtenir des effets avec des moyens relativement modestes. Quant aux actions d'ECSI soutenues, elles ont eu des effets tangibles à plusieurs niveaux : structuration du milieu ECSI ; montée en compétences des OSC et de leurs équipes ; désir d'engagement des jeunes renforcé et développement de leurs compétences.

Toutefois l'évaluation révèle plusieurs pistes d'amélioration telles que la conception d'un document de cadrage stratégique spécifique, une plus grande ouverture et fluidité du dialogue interministériel consacré à l'ECSI, une meilleure coordination entre ministères, l'adaptation des dispositifs de soutien financier afin de mieux répondre aux besoins des OSC et un plus grand effort de communication afin de renforcer la visibilité de l'ECSI.



Pour un monde en commun

Le groupe AFD contribue à mettre en œuvre la politique de la France en matière de développement durable et de solidarité internationale. Composé de l'Agence française de développement (AFD), en charge du financement du secteur public et des ONG, de la recherche et de la formation ; de sa filiale Proparco, dédiée au financement et à l'accompagnement du secteur privé ; et d'Expertise France, agence de coopération technique, le Groupe finance, accompagne et accélère les transitions nécessaires pour un monde plus juste et résilient.

C'est avec et pour les populations que nous construisons en lien avec nos partenaires des solutions partagées dans plus de 150 pays, ainsi que dans 11 départements et territoires ultramarins français. Notre objectif ? Concilier développement économique et préservation des biens communs : le climat, la biodiversité, la paix, l'égalité femmes-hommes, l'éducation ou encore la santé. Nos équipes sont engagées dans 4 200 projets sur le terrain, contribuant ainsi à l'engagement de la France et des Français en faveur des Objectifs de développement durable (ODD). Pour un monde en commun.



www.afd.fr

Twitter : @AFD_France - Facebook : AFDOfficiel - Instagram : afd_france

5, rue Roland-Barthes -75598 Paris cedex 12 -France

Tél. : +33 1 53 44 31 31